

de théâtre. « Et n'est-ce pas là, sous les pilastres aux feuilles d'acanthé, au-dessous des nymphes nues dormant dans les grands cadres, dans le boudoir majestueux, où le maître tout-puissant trône en robe de chambre auprès du bureau chargé de faisceaux de licteurs, de casques à panaches, de brocarts, de partitions ouvertes de *Castor et Pollux*, n'est-ce pas là que Baudouin, le peintre et l'historien de la demi-vertu, a placé le *Chemin de la Fortune*? Généralement, le directeur est un homme ; sur une mine de jeunesse, sur un joli sourire, sur un peu de gentillesse et beaucoup de bonne volonté qu'on lui montre, il consent à recevoir et à agréer. Une fois le maître séduit, la femme est inscrite, et quelque peu douée qu'elle soit, quelque habile homme la mettra, au bout de trois mois, en état de paraître sur ses jambes dans un ballet (1). »

Le directeur devait informer le prévôt des marchands de tout ce qui se passait au théâtre ; les correspondances citées plus haut donnent une idée assez exacte du genre de contrôle auquel les entreprises de spectacle étaient soumises. Le gouverneur, par l'entremise du prévôt des marchands, veillait au maintien de l'ordre et au choix des artistes, donnait les ordres de débuts et jugeait les différends qui survenaient entre le directeur et les acteurs. On s'étonne aujourd'hui de voir ces personnages s'occuper gravement du plus petit événement des coulisses. Mais, ce qui est plus curieux encore, c'est de feuilleter les plaintes qui leur étaient adressées soit par le directeur, récriminant sur la mauvaise volonté de sa troupe ou sur les maladies qui y sévissaient, soit par les acteurs, gémissant de l'oppression que ce tyranneau leur faisait subir : c'était Dufresney, qui

(1) *La femme au XVIII^e siècle*, par Edmond et Jules de Goncourt, p. 292.